



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du 17 avril 2025



Législature 2020-2025  
R 2025 - 01

**Résolution du Conseil municipal contre le projet d'adaptation du plan sectoriel militaire concernant les places d'atterrissage pour hélicoptères militaires à la place d'exercices d'Epeisses, fiche de coordination 25.801.**

- 
- Attendu que le Plan Sectoriel Militaire (PSM) 2017 partie « programme » - Adaptations concernant les places d'atterrissage pour hélicoptères - sera adapté pour inclure dans son réseau d'installations dédiées aux mouvements d'hélicoptères militaires réguliers la fiche de coordination 25.801 "Place d'exercice d'Epeisses à Avully (GE)", se basant notamment sur le nombre moyen de mouvements aériens pour la période de 2018 à 2023;
  - Vu que nous sommes très inquiets d'une adoption de la qualification de la place d'exercices d'Epeisses en place d'atterrissage dite "régulière" prévue pour une durée de 10 ans lors de la révision en cours du Plan Sectoriel Militaire (PSM) par le Département Fédéral de la Défense de la Protection de la population et des Sports (DDPS) ;
  - Vu que nous contestons que la place d'exercices d'Epeisses ait fait l'objet de plus de 100 mouvements aériens annuels pour la période de 2018 à 2023 ;
  - Vu que si cette révision se base sur un nombre régulier de 100 mouvements d'hélicoptères militaire annuel pour son adaptation et son adoption, elle n'en fixe pas de limite supérieure ;
  - Vu que la commune d'Avully subit déjà une pollution sonore d'importance majeure due au trafic aérien civil (PSIA 2030) ;
  - Vu qu'en cas d'adoption par le Conseil fédéral du programme d'adaptation du PSM, l'ajout d'un nouveau pôle d'atterrissage militaire régulier en ce lieu aggraverait encore la situation, portant lourdement atteinte à la qualité de vie et à la santé des habitants ;
  - Vu que de nombreuses études ont démontré les effets graves et néfastes de la pollution sonore et du bruit excessif sur la santé humaine, tels qu'irritabilité, insomnie, dépression pouvant conduire au suicide, problèmes d'audition allant jusqu'à la surdité passagère ou définitive, hypertension, problèmes cardiovasculaires et hyperacousie ;
  - Vu que l'impact de la pollution sonore des mouvements aériens d'hélicoptères militaires sur l'environnement et notamment sur la faune sauvage des rives du Rhône est incontestable, l'Organisation mondiale de la santé ayant déclaré que le bruit est l'une des formes de pollution les plus dangereuses notamment pour les oiseaux et les insectes ;
  - Vu que l'impact dû à la pollution atmosphérique sur l'environnement immédiat de la place d'exercices d'Epeisses sera d'importance majeure, notamment sur plusieurs dizaines d'habitations du hameau d'Epeisses et du chemin du Château-Saint-Victor comme sur plusieurs centaines de logements de l'ensemble de l'ouest de la commune d'Avully et plus particulièrement le quartier de Gennechy ;
  - Vu que, précisément en conséquence de la pollution sonore le Conseil d'Etat du canton de Genève a décidé de suspendre la procédure d'adoption des plans localisés de quartier (PLQ) n° 30042, 30045 et 30154. Conséquence de l'adoption, le 14 novembre 2018 par le Conseil fédéral, de la nouvelle fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA 2030), fixant les nouvelles valeurs-limites d'émission du bruit au-delà desquelles aucun nouveau logement ne peut être construit ;

- Vu que les autorités municipales de la commune d'Avully ont à terme toujours pour projet de faire aboutir les plans localisés de quartier (PLQ) n° 30042, 30045 et 30154 et que toute aggravation des nuisances sonores entraînerait une compromission supplémentaire à leur aboutissement ;

- Vu les différentes pétitions reçues à la mairie visant à demander une opposition formelle à cette adaptation, pétitions nanties de plusieurs centaines de signatures ;

**Par 11 voix pour et 1 contre,**

**le Conseil municipal charge l'exécutif**

- De prendre fermement position contre ce projet et protéger les intérêts des habitants notamment leur santé et leur environnement immédiat.

- D'informer officiellement la population des démarches entreprises et de leurs conséquences et d'autoriser les personnes présentes à communiquer ou à communiquer lui-même par les vecteurs habituels sans délai la décision prise ce jour à l'ensemble des habitants de la commune.

- D'adresser une position formelle d'opposition au projet d'adaptation du PSM aux autorités fédérales d'ici au 30 avril 2025, délai imparti aux communes et aux cantons pour prendre position dans le cadre de la consultation du DDPS.

- De demander au Département Fédéral de la Défense de la Protection de la population et des Sports (DDPS) de produire l'ensemble des études d'impact nécessaires notamment environnementale, sonore et sur la santé avant son adoption de la qualification de la place d'exercices d'Epeisses en place d'atterrissage dite régulière.

- De prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour relayer la position de la commune d'Avully aux autorités cantonales et fédérale et de les défendre.

- De l'informer sans délai de tout éventuel développement dans leur suivi de ce dossier.